

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 12565
Numéro SIREN : 898 177 928
Nom ou dénomination : A Way to Freedom

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2022 sous le numéro de dépôt 39406



2203942702

DATE DEPOT : 24/03/2022

NUMERO DE DEPOT : 2022R039406

N° GESTION : 2021B12565

N° SIREN : 898177928

DENOMINATION : A Way to Freedom

ADRESSE : 11 rue Thiboumery 75015 Paris

DATE ACTE : 22/02/2022

TYPE ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2022

A WAY TO FREEDOM
11 RUE THIBOUMERY
75015 PARIS

Procès-Verbal

Sur convocation du Président Alexandre JULES par messagerie instantanée les associés de la société par actions simplifiée A Way to Freedom (AWTF) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire par visioconférence.

Après accord unanime les associés ont décidé de se rassembler le sur-lendemain de la convocation (Art. 27).

Sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence :

- Alexandre JULES (14)
- Grégoire TORCHET-BIANCHI (14)
- Emma NG KON TIA (4)
- François-Xavier RENARD (8)

Représentant 40/40 des parts de la société.

L'assemblée désigne François-Xavier RENARD comme secrétaire, qui accepte.

La séance est déclarée ouverte à 19h18 après signature de la feuille de présence.

RESULTAT DES VOTES

1. Constatation de l'augmentation de capital (Annexe 1).

L'assemblée générale constate l'augmentation de capital telle que l'atteste le certificat du dépositaire des fonds établi le 18 février 2022 et joint en Annexe 1.

- Ont voté pour : 40/40 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont voté contre : Néant

Les associés constatent l'augmentation de capital et sont d'accord pour continuer les démarches d'augmentation de capital, et ce à l'unanimité.

2. Modification des statuts pour traduire l'opération d'augmentation de capital (Art. 6).

L'assemblée accepte d'ajouter le chapitre « 2. Apports en numéraire après l'augmentation de capital décidée le 22 février 2022 » aux statuts.

Le contenu de ce chapitre est :

« 2. Apports en numéraire après l'augmentation de capital décidée le 22 février 2022

- M. JULES Alexandre, une somme en numéraire de deux cent cinquante euros, ci 250 euros.
- M. TORCHET-BIANCHI Grégoire, une somme en numéraire de deux cent cinquante euros, ci 250 euros.
- Mme. NG KON TIA Emma, une somme en numéraire de cent euros, ci 100 euros.
- M. RENARD François-Xavier, une somme en numéraire de quatre cent euros, ci 400 euros.

Soit au total la somme de 1000 euros, correspondant à 20 actions de 50 euros, souscrites en totalité et intégralement libérées ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi le 18 février 2022 par l'établissement de paiement Qonto.

Cette somme correspond à la décision des actionnaires du 22 février 2022. »

Ainsi, le premier chapitre sera renommé « 1. Apports en numéraire initiaux », et le dernier, précédemment « 2. Récapitulation des apports » se verra modifié comme suivant :

« 3. Récapitulation des apports

- Apports en numéraire : mille euros, ci 2000 euros.
- Apports en nature : zéro euros, ci 0 euros.

Total des apports formant le capital social : deux mille euros, ci 2000 euros. »

- Ont voté pour : 40/40 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont voté contre : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h24

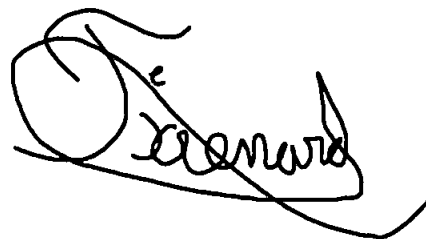
Le Président / Gérant

Alexandre JULES



Le Secrétaire

François-Xavier RENARD



FEUILLE DE PRÉSENCE

A l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 FEVRIER 2022

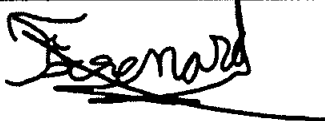
A WAY TO FREEDOM

SAS

Capital social : 1000 €

Siège social : 11 rue Thiboumery 75015 Paris

Numéro RCS : 898 177 928 R.C.S. PARIS

Nom et adresse de l'actionnaire	Parts	Mandataires en cas de pouvoir	Signature
JULES Alexandre 11 rue Thiboumery 75015 Paris	14		
TORCHET-BIANCHI Grégoire 11 rue de l'Hippodrome 92150 Suresnes	14		
RENARD François-Xavier 123 rue Didot 75014 Paris	8		
NG KON TIA Emma 13 rue Larmeroux 92170 Vanves	4		

Je certifie la véracité des informations inscrites sur la feuille de présence et le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Fait le 22/02/2022 à Paris

Nom et signature du Président

Alexandre JULES





2203942701

DATE DEPOT : 24/03/2022

NUMERO DE DEPOT : 2022R039406

N° GESTION : 2021B12565

N° SIREN : 898177928

DENOMINATION : A Way to Freedom

ADRESSE : 11 rue Thiboumery 75015 Paris

DATE ACTE : 08/02/2022

TYPE ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 FEVRIER 2022

A WAY TO FREEDOM
11 RUE THIBOUMERY
75015 PARIS

Procès-Verbal

Sur convocation du gérant Alexandre JULES par messagerie instantanée les associés de la société par actions simplifiée A Way to Freedom (AWTF) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dans les locaux de la société au 11 rue Thiboumery 75015 Paris.

Sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence :

- Alexandre JULES (9)
- Grégoire TORCHET-BIANCHI (9)
- Emma NG KON TIA (2)

Représentant 20/20 des parts de la société.

La séance est déclarée ouverte à 15h12 après signature de la feuille de présence.

RESULTAT DES VOTES

1. Modification de l'objet social (Art. 2).

L'assemblée générale accepte de modifier l'objet social pour y rajouter des activités.

- Ont voté pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont voté contre : Néant

Cette résolution est adoptée sur le principe à l'unanimité des actionnaires présents.

A - Ajout de la mention concernant le conseil.

L'assemblée générale accepte d'ajouter la mention « le conseil aux entreprises et particuliers » à l'objet social.

- Ont voté pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont voté contre : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

B - Ajout de la mention concernant les tests produits.

L'assemblée générale accepte d'ajouter la mention « le design et la conduction de tests produits » a l'objet social.

- Ont voté pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont voté contre : Néant

Cette résolution est adoptée a l'unanimité des actionnaires présents.

C - Ajout de la mention concernant le webdesign.

L'assemblée générale accepte d'ajouter la mention « le design et développement de sites internet et autres projets a visée informatique » a l'objet social.

- Ont voté pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont voté contre : Néant

Cette résolution est adoptée a l'unanimité des actionnaires présents.

D - Ajout de la mention concernant le graphisme.

L'assemblée générale accepte d'ajouter la mention « la création et réalisation graphique de différents supports de communication. La création d'identité visuelle, impressions papiers, webdesign, enseignes publicitaires et toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient se rattachant à l'objet » a l'objet social.

- Ont voté pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont voté contre : Néant

Cette résolution est adoptée a l'unanimité des actionnaires présents.

2. Approbation de l'augmentation du capital.

L'assemblée accepte d'augmenter le capital de l'entreprise.

- Ont vote pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont vote contre : Néant

Cette résolution est adoptée a l'unanimité des actionnaires présents.

A - Émission de vingt nouvelles parts sociales.

L'assemblée accepte d'augmenter le capital social par l'émission de vingt nouvelles parts sociales.

- Ont vote pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont vote contre : Néant

Cette résolution est adoptée a l'unanimité des actionnaires présents.

B - Répartition d'une partie des nouvelles parts sociales entre les associés (Art. 6).

L'assemblée accepte de se répartir les parts nouvellement émises selon le schéma suivant :

Alexandre Jules souscrit 5 (cinq) nouvelles parts, d'une valeur chacune de 50 (cinquante) euros, soit 250 (deux cent cinquante) euros au total.

Grégoire Torchet-Bianchi souscrit 5 (cinq) nouvelles parts, d'une valeur chacune de 50 (cinquante) euros, soit 250 (deux cent cinquante) euros au total.

Emma Ng Kon Tia souscrit 2 (deux) nouvelles parts, d'une valeur chacune de 50 (cinquante) euros, soit 100 (cent) euros au total.

- Ont vote pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont vote contre : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

3. Cession du reste des parts à un nouvel associé.

L'assemblée accepte de céder les 8 (huit) parts sociales restantes à un nouvel associé.

- Ont vote pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont vote contre : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

A - Cession à RENARD François-Xavier (Art. 6)

L'assemblée accepte de céder les 8 (huit) parts sociales restantes à François-Xavier Renard.

François-Xavier Renard souscrit 8 (huit) nouvelles parts, d'une valeur chacune de 50 (cinquante) euros, soit 400 (quatre cent) euros au total.

- Ont vote pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont vote contre : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

4. Ajout de la possibilité de faire les Assemblées Générales par visioconférence (Art. 27).

L'assemblée accepte de donner la possibilité dans les statuts de réaliser les assemblées générales par visioconférence.

« Les actionnaires se réunissent en assemblée sur convocation du Président au siège social, en tout autre lieu, ou par visioconférence. » sera la formulation adoptée dans les statuts.

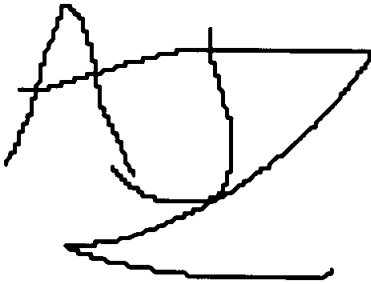
- Ont vote pour : 20/20 Parts
- Se sont abstenus : Néant
- Ont vote contre : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h45

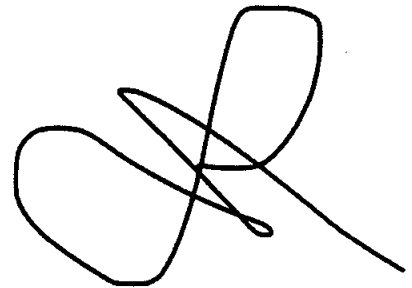
Le Président / Gérant

Alexandre JULES

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'J' that are interconnected.

Le Secrétaire

Grégoire TORCHET-BIANCHI

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'G' and 'T' that are intertwined.